



Le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe

Document d'information préparé par le
Consulat Général du Maroc de Strasbourg



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Mise en page : Amicale du Conseil de l'Europe
Impression : Ateliers du Conseil de l'Europe
Edition : septembre 2012

Le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe

Document d'information préparé par le Consulat Général
du Maroc

Table des matières

Maroc-Conseil de l'Europe : un partenariat en évolution permanente _____	7
Renforcement de la coopération parlementaire_____	10
Plan d'action 2012-2014 de coopération prioritaire entre le Maroc et le Conseil de l'Europe _____	11
Adhésion graduelle du Maroc aux Conventions du Conseil de l'Europe ouvertes aux Etats non membres _____	13
Perspectives _____	14

Maroc-Conseil de l'Europe : un partenariat en évolution permanente

Les relations entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe, sont entrées, ces dernières années, dans une nouvelle phase, marquée par un rapprochement à tous les niveaux. Ce renforcement de la coopération, a été observé en parallèle avec l'octroi du Statut Avancé au Maroc auprès de l'UE (Octobre 2008).

Cette dynamique de rapprochement optimal du Royaume du Maroc aux standards du Conseil de l'Europe converge pleinement avec les politiques d'ouverture et de modernisation, de consolidation de l'Etat de droit et de bonne gouvernance, menées par le Maroc. En s'engageant avec détermination, dans une telle coopération, le Maroc s'est singularisé encore une fois dans l'espace euro-méditerranéen.

Ainsi, le rapprochement entre le Maroc et le Conseil de l'Europe s'est effectué de manière graduelle en adhérant à plusieurs mécanismes de coopération du Conseil de l'Europe, notamment :

- **Le Groupe EUR-OPA** de gestion des risques majeurs naturels et technologiques (1er mars 1995) ;
- **La convention relative à l'élaboration d'une Pharmacopée européenne** (6 juin 1997), en tant que membre Observateur ;
- **La convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe** (17 Octobre 2000) ;

- **Le réseau Mednet** (Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions), créé sous l'égide du Groupe Pompidou en 2006 ;
- **La Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit - dite Commission de Venise** (1er juin 2007) ;
- **Le Centre Européen pour l'Interdépendance et la Solidarité Mondiale (Centre Nord Sud)** (1er juillet 2009). Le Maroc est le premier pays non européen à adhérer à cette Instance ;
- **L'Accord Partiel élargi sur le sport** (APES) (20 avril 2010) ;
- **Le Groupe de Coopération en matière de Lutte contre l'Abus et le Trafic Illicite des Stupéfiants (Groupe Pompidou)** (1er Juillet 2011). Le Maroc est le premier pays arabe, africain et le premier pays non membre du Conseil de l'Europe à adhérer à ce Groupe.

En parallèle à ces adhésions, le rapprochement entre le Maroc et le Conseil de l'Europe s'est manifesté également par un renforcement de la coopération parlementaire entre les deux parties, ainsi que par plusieurs autres actions telles que :

- L'octroi du Prix du Nord-Sud à M. Abderrahaman Youssoufi en 1999.
- La visite officielle au Maroc, des anciens Présidents de l'APCE, M. Lluís Maria De PUIG, en février 2009, et de M. Mevlut Cavusoglu en décembre 2010.

- L'organisation, pour la première fois dans un pays du voisinage Sud, d'un séminaire sur « les perspectives de coopération entre le Maroc et le Conseil de l'Europe », les 22 et 23 février 2010, sein du Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération à Rabat.
- La visite officielle au Maroc, les 03 et 04 avril 2012, du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjorn Jagland. A cette occasion M. Jagland s'est félicité "de l'importante évolution démocratique au Maroc", et a déclaré que « le but de sa visite est justement d'assurer les autorités marocaines du soutien du Conseil de l'Europe dans les efforts qu'elles déploient ». Il a également déclaré vouloir profiter de la visite pour "encourager le gouvernement à aller plus avant sur le chemin de la réforme, pour promouvoir les valeurs portées par le Conseil de l'Europe: la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit".
- La visite au Conseil de l'Europe, les 23 et 24 avril 2012 de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et de Mme Bassima Hakkaoui, Ministre de la Solidarité et leurs interventions devant l'APCE. Cette visite a donné un nouvel élan aux relations du Maroc avec le Conseil de l'Europe.
- La visite de Travail, en avril 2012 au Maroc, de Monsieur Gianni BUQUICCHIO, Président de la Commission de Venise.
- La visite prévue du Chef de Gouvernement, M. Abdel-Ilah BENKIRAN au Conseil de l'Europe pour

prendre part au Forum Mondial de la Démocratie qui aura lieu à Strasbourg du 05 au 11 octobre 2012.

- L'organisation au Maroc par le Conseil de l'Europe de plusieurs activités et séminaires et l'échange de visites régulières de travail entre des responsables de Départements marocains et du Conseil de l'Europe.

Renforcement de la coopération parlementaire

Depuis l'adoption en 2008 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) de sa résolution pour le renforcement de la coopération avec les pays du Maghreb, des invitations régulières ont été adressées au Parlement marocain pour participer aux sessions de cette Assemblée. 21 juin 2011, les relations parlementaires entre le Maroc et le Conseil de l'Europe ont connu une avancée majeure suite à l'octroi par l'APCE au Parlement marocain du statut « de partenaire pour la démocratie ».

Le Parlement marocain a été ainsi le premier Parlement à bénéficier de ce statut créé au profit d'Etats non membres. Le Statut permet au Parlement marocain d'avoir un cadre institutionnel et régulier pour sa participation aux travaux de l'APCE, d'échanger les bonnes pratiques entre les deux institutions parlementaires et de dialoguer de manière permanente sur des sujets d'intérêt commun.

Ce statut de « partenaire pour la démocratie » permet également aux parlementaires marocains de siéger à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de participer, sans droit au vote, aux travaux des plénières et réunions des commissions de l'Assemblée.

Dans le cadre de cette coopération parlementaire, une mission de l'APCE s'est rendue au Maroc pour observer les élections de la Chambre des Représentants, tenues le 25 novembre 2011. Le rapport final de la mission a relevé le caractère transparent, libre et démocratique du déroulement de ces élections.

En tant que partenaire pour la démocratie, les deux Présidents des deux Chambres du Parlement marocain ont participé pour la première fois à la Conférence de Présidents qui s'est tenue à Strasbourg, les 20 et 21 septembre 2012.

Plan d'action 2012-2014 de coopération prioritaire entre le Maroc et le Conseil de l'Europe

Dans le cadre de sa nouvelle politique de voisinage, le Conseil de l'Europe a adressé en février 2012 au Maroc, une importante délégation, conduite par l'ancienne Directrice Générale des programmes, Mme. Gabriella Battaini-Dragoni pour identifier avec la partie marocaine les actions de coopération du plan d'action en Maroc-Conseil de l'Europe pour la période 2012-2014.

Plusieurs départements ministériels et institutions nationales ont été consultés et impliqués dans la négociation de ce plan, adopté le 24 avril 2012 à l'occasion de la visite officielle au Conseil de l'Europe de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Dr. Saad Dine EL OTMANI.

Ledit plan s'inscrit dans le cadre de la coopération tripartite Maroc-UE-Conseil de l'Europe. Cette initiative renforcera davantage le partenariat avancé qui lie le Maroc et le Conseil de l'Europe, et confirmera le statut particulier dont il jouit auprès du Conseil de l'Europe, parmi les pays du pourtour méditerranéen.

Cet outil stratégique de coopération a pour objectif d'accompagner le Maroc dans la réalisation des réformes. Les actions de coopération identifiées par ce Plan couvrent plusieurs des domaines qui concernent notamment les droits de l'Homme, la démocratie et l'Etat de droit, la justice, la lutte contre la corruption, la société d'information et l'audiovisuel, la coopération interparlementaire, la création d'un espace juridique commun, la jeunesse et le sport, et le blanchiment d'argent et le terrorisme.

Le Maroc et la Tunisie sont les premiers pays, avec lesquels le Conseil de l'Europe a négocié et signé des plans d'action de coopération dans le cadre sa nouvelle politique de Voisinage.

Adhésion graduelle du Maroc aux Conventions du Conseil de l'Europe ouvertes aux Etats non membres

Le Conseil de l'Europe a proposé au Maroc d'adhérer à un paquet de 18 Conventions, couvrant plusieurs domaines. Suite à l'examen par les Départements concernés, la procédure d'adhésion aux huit Conventions suivantes a été entamée:

- La Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants ;
- La Convention sur la cybercriminalité et son Protocole additionnel ;
- La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ;
- La Convention sur les Relations Personnelles concernant les enfants ;
- La Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des Produits Médicaux et les Infractions Similaires menaçant la Santé Publique "Médicrime" ;
- La Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel ;
- La Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football ;
- La Convention contre le Dopage.

L'adhésion du Maroc à d'autres Conventions et accords partiels du Conseil de l'Europe serait également envisageable.

Perspectives

Concernant les perspectives du partenariat avec le Conseil de l'Europe, le Maroc souhaite se voir octroyer un statut spécial auprès du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Ce Statut est en cours d'étude par les organes compétents de l'Organisation. Le Maroc pourrait devenir ainsi le premier pays non membre et non européen à avoir ce statut.

